



ARCOLIB

ORGANISME DE GESTION AGRÉÉ AU SERVICE
DES PROFESSIONS LIBÉRALES

www.arcolib.fr

REVENUS 2018

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

pour AJ **1 2** mois

N° 2035-A-SD 2019

Si ce formulaire est déposé sans
informations chiffrées, cocher la
case Néant ci-contre :
Ne porter qu'une somme par ligne
(ne pas porter les centimes)

1		NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION		MÉDECIN PSYCHIATRE																	
Nature de l'activité (1)		140 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux									
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV		Nombre d'associés		AS			
Résultat déterminé (2) :		d'après les règles «recettes-dépenses»										AK		d'après les règles «créances-dettes»		AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV		Taxe incluse		CW		Non assujetti à la TVA		AT		☒							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM		☒		Année d'adhésion		AN				Nombre de salariés		AP				Salaires nets perçus		AR	
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n° 2035)				DA																	
2																					
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais ①.....										AA		142 027		101,10 %					
	2	A déduire Débours payés pour le compte des clients ②.....										AB									
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) ③.....										AC		1 544		1,10 %					
	4	Montant net des recettes										AD		140 483		100,00 %					
	5	Produits financiers ④.....										AE									
	6	Gains divers ⑤.....										AF		2 571		1,83 %					
	7	TOTAL (lignes 4 à 6).....										AG		143 054		101,83 %					
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats ⑥.....										BA		116		0,08 %					
	9	Frais de personnel { Salaires nets et avantages en nature ⑦..... Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière).....										BB		1 205		0,86 %					
	10											BC		805		0,57 %					
	11	Impôts et taxes ⑧ { Taxe sur la valeur ajoutée..... Contribution économique territoriale..... Autres impôts.....										BD									
	12											JY		571		0,41 %					
	13	⑧ Contribution sociale généralisée déductible.....										BS		1 274		0,90 %					
	14											BV		6 156		4,38 %					
	15	Loyer et charges locatives.....										BF		9 124		6,49 %					
	16	Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration ⑨.....										BW		386							
	17	Entretien et réparations.....												694		0,49 %					
	18	Personnel intérimaire.....												271		0,19 %					
	19	Petit outillage ⑩.....												657		0,47 %					
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité.....												502		0,36 %					
	21	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions ⑪.....												2 245		1,60 %					
	22	Primes d'assurances.....												781		0,56 %					
	23	Frais de véhicules ⑫.....												2 741		1,95 %					
	24	(cochez la case si évaluation forfaitaire ☐).....												810		0,58 %					
	25	Charges sociales personnelles ⑬ : dont obligatoires BT 17 439 dont facultatives BU 3 916																			
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès.....												1 060		0,75 %					
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone.....												2 332		1,66 %					
	28	Frais d'actes et de contentieux.....												86		0,06 %					
	29	Cotisations syndicales et professionnelles..... BY 657												0,47 %							
	30	Autres frais divers de gestion.....												884		0,63 %					
31	Frais financiers ⑭.....										BN		300		0,21 %						
32	Pertes diverses ⑮.....										BP		143		0,10 %						
33	TOTAL (lignes 8 à 32).....										BR		57 315		40,80 %						

2035 moyenne, en Euros, en issue des déclarations n° 2035 des revenus 2018 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION

MÉDECIN PSYCHIATRE

N° SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

140 Adhérents

4	DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33)						CA	85 738	61,03 %	
		35	Plus-values à court terme ¹⁶						CB	237	0,17 %	
		36	Divers à réintégrer ¹⁷						CC	581	0,41 %	
		37	Bénéfice Sté civile de moyens ¹⁸						CD	768	0,55 %	
		38	TOTAL (lignes 34 à 37).....						CE	87 324	62,16 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7)						CF			
		40	Frais d'établissement ¹⁹						CG	9	0,01 %	
		41	Dotation aux amortissements ²⁰						CH	1 373	0,98 %	
		42	Moins-values à court terme						CK	3		
		43	Divers à déduire	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine - territoire entrepreneur »	CS	1 151	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » Hors CICE	AX		CL	4 285	3,05 %
		dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »		AW	1 076	dont abondement sur l'épargne salariale	CT	189				
		dont exonération « jeunes entreprises innovantes »		CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO					
		dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »		CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	1 609				
		44	Déficits Sté civile de moyens ¹⁸						CM	3		
45	TOTAL (lignes 39 à 44)						CN	5 673	4,04 %			
46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45)						CP	81 651	58,12 %			
47	Déficit (ligne 45 - ligne 38)						CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :						CX				
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :						CY				
		- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :						CZ				
6	Contribution économique territoriale ²³	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :						AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) ^B et ¹² (1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.											
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)				
Modèle(s)	Types (1)			(2)	Type de carburant (3)							
	T		X			6 727						
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques												
Total ^A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total ^B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B				